

ment de se prononcer dans un sens diamétralement opposé à ce principe. Le procureur du Roi près ce Tribunal, y a traduit M. Louis-Charles Van-Hulstien, rédacteur en chef gérant responsable du journal intitulé : De Postuagen (la Diligence), pour avoir critiqué, dans cette feuille, les passages concernant le budget qui se trouvent dans le dernier discours de la couronne, et, le Tribunal, attendu que s'il est constant, d'un côté, que tous les éléments de ce discours ont été fournis par les ministres des divers départements, il n'est pas moins vrai que ce discours a été prononcé par le Roi même, et que, par conséquent, on doit le regarder comme émané de S. M. et comme l'expression de sa pensée; d'où il suit que critiquer un tel discours, c'est offenser la personne du roi, a condamné M. Louis-Charles Van-Hulstien à la peine de deux ans d'emprisonnement.

M. Van-Hulstien a interjeté appel de ce jugement. — On annonce pour lundi 2 février une brillante représentation sur le théâtre du Palais-Royal, au bénéfice de M. Achard, qui jouera Bruno le Fleur, et le Bal d'Enfants. M. Déjazet jouera pour cette fois Vert-Vart, et M. Levasseur chantera deux de ses meilleures Chansonnettes. Enfin on donnera la fameuse pièce des Pommes-de-Terre malades, dont l'immense succès est attesté par une recette de 120,000 francs en quarante représentations.

— Dans notre numéro de vendredi dernier, nous avons inséré les honorables attestations qui ont été délivrées à M. Pierre SIMON. C'est donc rendre un véritable service au public en reproduisant un de ces nombreux certificats. On ne saurait recommander trop vivement un praticien aussi habile pour la cure des hernies.

Monsieur Pierre Simon, Pour obtenir la cure d'un Hystéroble, je vous prie de m'expédier votre spécifique, qui a si bien réussi sur un jeune homme âgé de trente ans, qui portait depuis plusieurs années deux hernies inguinales, une de chaque côté, et qui, grâce à votre remède, se trouve dans une position très satisfaisante; enfin, il est radicalement guéri. Sous ce pli, vous trouverez un mandat sur le poste, suivant votre tarif. Je vous autorise à publier ma lettre. Recevez, Monsieur, l'assurance de mon profond respect. MUNIER, Officier de santé à Spincourt, département de la Meuse. Le 8 septembre 1843.

S'adresser à l'auteur, M. Pierre SIMON, herniaire-bandagiste, aux Herbiers, département de la Vendée. Donner l'adresse amplément et lisiblement. (Affranchir.)

Librairie de Jurisprudence ancienne et moderne. — VIDEOCOQ PÈRE ET FILS, éditeurs, à Paris, place du Panthéon, 1. — Nouvelles publications.

CH. GIRAUD (Inspecteur général des Facultés de Droit, etc.). Essai sur l'histoire du Droit Français au moyen âge, 3 volumes in-8° accompagnés de Cartes coloriées. A. LOYSEL. Institutes Coutumières ou Manuel de plusieurs et diverses Règles, Sentences et Proverbes tout anciens que modernes du Droit coutumier et plus ordinaire de la France, avec les Notes de LAURIERE, nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée par M. Dupin, procureur général à la Cour de Cassation, etc., et de M. LABOULAYE, membre de l'Institut, 2 jolis volumes in-8°. BIOCHE (Docteur en Droit). Dictionnaire de procédure civile et commerciale, contenant la Jurisprudence, l'Opinion des Auteurs, les Usages du Palais, le Timbre et l'Enregistrement, les Actes, leur Tarif, leurs formules, 3^e éd. 6 fort v. in-8°. CHASSAN (Premier avocat général à Rouen). Traité des Délits et Contraventions de la Parole, de l'Écriture et de la Presse, 2^e édition considérablement augmentée, 2 très-gros volumes in-8°. FOUCAUT (Doyen de la Faculté de Droit de Poitiers). Éléments de Droit public et administratif ou Exposition méthodique des Principes du Droit public français, 3^e édition, 3 volumes in-8°. REVUE DE LEGISLATION ET DE JURISPRUDENCE, publiée par MM. Ch. GIRAUD, LABOULAYE, TROPLONG, F. HÉLIE, ORTOLAN, WOLOWSKI. — Abonnement annuel: Paris, 20 fr.; les Départements, 22 fr.; Étranger, 26 fr.

ENTREPRISE SPECIALE DES ANNONCES POUR TOUS LES JOURNAUX Rue Vivienne, 53. M. NORBERT Estibal, fermier d'annonces de plusieurs journaux, croit devoir rappeler aux personnes qui auraient des insertions à faire paraître dans les divers journaux, soit de Paris ou des départements, qu'il s'en chargera aux conditions plus favorables.

M. NORBERT Estibal, fermier d'annonces de plusieurs journaux, croit devoir rappeler aux personnes qui auraient des insertions à faire paraître dans les divers journaux, soit de Paris ou des départements, qu'il s'en chargera aux conditions plus favorables. Rue d'Enghien, 34 bis. QUE DÉSIER DE PLUS ! — Chaque famille à la faculté de faire contrôler A L'AVANCE, par son notaire, les notes et documents vérifiés et transmis par M. DE FOY. (Discretion sévère et loyauté.) — (AFFRANCHIR.)

ON DONNE 10,000 FR. A CELUI qui prouvera qu'il a un moyen supérieur à l'EAU DE LOB. pour faire repousser et épaissir les cheveux. Les personnes chauves qui traitent à forfait paient après la RENAISSANCE des cheveux. — L'écoulement de ce produit est autorisé par le rapport de la Commission d'Allemagne, maintenant rue Saint-Honoré, 281, à Paris. (Affr.)

COMPAGNIE DE L'OUEST. Le gérant de la Compagnie a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que l'Assemblée semi-annuelle aura lieu au siège de la société, rue Jacob, 30, le lundi 16 février, à une heure précise. Tout porteur d'un titre ou d'actions peut être admis à cette assemblée, s'il est pourvu à l'avance d'un bulletin de visa de ses actions, qui lui sera délivré jusqu'au jour de la réunion avant midi, au siège de la société.

M. J.-E. LARRIEU, propriétaire du CHATEAU HAUT-BRION (l'un des quatre premiers crus de Bordeaux), ayant été informé que des vins étrangers à sa propriété avaient été vendus sous la dénomination de Château Haut-Brion, prévient les consommateurs que le seul dépôt des vins de sa propriété est établi rue NEUVE-AUGUSTIN, 59, et que les bouteilles de ses bouteilles portent son nom, et sont en outre revêtues d'une capsule en plomb sur laquelle figure la même marque. Le dépôt des vins en pièces est chez MM. J. Fonade et C^o, port de Bercy, 26.

Maladies Secrètes. TRAITEMENT DU Docteur CH. ALBERT, Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc. Aujourd'hui on peut regarder comme résolu le problème d'un traitement simple, facile, et nous pouvons le dire sans exagération, infaillible contre toutes les maladies secrètes, quel que soit l'âge des malades, quel que soit le temps écoulé depuis l'émission du mal. Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de malades abandonnés comme incurables, sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour. Avant cette découverte, on avait à désirer un remède qui eût également sur toutes les constitutions, qui fût sûr dans ses effets, exempt des inconvénients qu'on reprochait avec justice aux préparations mercurelles.

COUTELLERIE PARISIENNE de la fabrique de M. LEGRAND, passage des Panoramas, n. 8, en face de MARQUIS, près le boulevard. — Couteaux de table, manche ivoire, de 20, 30, 40 fr. et au-dessus; idem, manche en ébène, de 12 à 18 fr. et au-dessus. Grand choix de couteaux de dessert à lame d'argent, de 50 fr. et au-dessus; petite orfèvrerie en argent. — Seule maison à Paris pour la coutellerie fine.

AVIS DIVERS. Sociétés commerciales. Par acte sous seings privés, en date du 30 janvier courant, enregistré le 31 dudit, la société dame LAFARGE et Georges BALAN fils, négociants, rue des Vieux-Augustins, 54, est dissoute d'un commun accord. M. Georges Balan fils est chargé de la liquidation du ladite société. G. BALAN FILS. (5519) D'un acte sous seings privés fait double à Paris, le 17 janvier 1846, dûment enregistré, il appert que M. Jean-Etienne-Vincent-Yon CAPMAS, marchand de draps, demeurant à Paris, rue du Pont-Louis-Philippe, 14; et M. Frédéric LÉVYER, aussi marchand de draps, demeurant même rue, 3; Ont déclaré dissoudre à partir dudit jour 17 janvier courant, la société par eux formée sous la raison sociale CAPMAS et LÉVYER, pour le commerce de draperie et

— L'Encyclopédie du Droit poursuit rapidement le cours de ses publications. La 16^e livraison commence le 6^e volume, et contient les mots Conseil général de département, par M. Herman, chef de division au ministère de l'intérieur; Conseil de préfecture, par M. Dufour, auteur du Traité du Droit administratif expliqué; Consul, par M. Richelot, chef de bureau au ministère des travaux publics; Contentieux administratif, par M. Foucart, doyen de la Faculté de droit de Poitiers; Conscience administrative, Contrainte par corps, etc. La collaboration active des jurisconsultes les plus éminents dans chaque spécialité, et l'exactitude avec laquelle se suivent maintenant les livraisons, justifient le succès de cet important ouvrage, destiné à remplacer le Répertoire de Merlin.

ASSURANCE MILITAIRE. CONDITIONS SPECIALES POUR LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE. La maison LESTIBOUDOIS, établie depuis seize ans, rue Notre-Dame-des-Victoires, 38, place de la Bourse, avantageusement connue, est celle qui offre le plus de sécurité aux familles, puisqu'elle dépose une somme égale à la prime d'assurance, et qu'elle est la seule qui laisse ce dépôt pendant l'année de garantie. On n'exige aucun billet à ordre ni autre règlement par anticipation. M. ROBERTSON ouvrira un nouveau cours d'anglais, jeudi, 5 février, à six heures un quart du soir. Dix autres cours, de forces différentes, sont en activité. Une écuente est réservée pour les dames. On se fait inscrire de dix heures à cinq, rue Richelieu, 47 bis. M. Favarger ouvrira demain deux nouveaux cours d'écriture en 25 leçons, dont un pour les dames, galerie Vivienne, 44.

SPECTACLES DU 1^{er} FEVRIER. Opéra. — Robert-le-Diable. Théâtre-Français. — Hernani, le Voyage à Dieppe. Opéra-Comique. — Le Domino, la Part du Diable. ITALIEN. — Odeon. — Iphigénie en Tauride. VAUDEVILLE. — Riche d'Amour, les Trois Loges. VARIÉTÉS. — Les Compagnons, Roquinfette, la Gardieuse. GYMNASE. — Un Nuage au Ciel, la Mère de Famille. PALAIS-ROYAL. — L'Escadron, Indiana, les Pommes de terre. PORTE-SAINT-MARTIN. — Kean. GAITÉ. — Atar-Gull. AMBIGU. — Périmet-Leclerc, les Bohémiens. CIRQUE. — Relâche. COMTE. — Le Hussard de fer de Paris à la Lune. FOLIES. — Le Hussard de Felsheim. DÉLASSÉMENTS-COMIQUES. — Les Trois Militaires. SOIRÉES FANTASTIQUES DE ROBERT-HOUDIN, galerie de Valois. 164, Palais-Royal, à 8 heures du soir. DIORAMA. (Rue de la Douane). — L'Eglise Saint-Marc.

VENTES.

AUDIENCE DES CRIÉES. BATIMENT ET JARDIN Etude de M^e GALLARD, avoué, rue du Faubourg-Poissonnière, 3 bis. Vente sur surenchère, en l'audience des saisis immobilières du Tribunal de la Seine, le 5 février 1846. De Batiments et Jardin, sis à Charonne, route de Bagnolet, 5. Mise à prix : 7,100 fr. S'adresser pour les renseignements audit M^e Gallard, avoué. (4087)

MAISON LA CHAPELLE Etude de M^e DYVRANDE, avoué, rue Favart, 8. — Adjudication le samedi 7 février 1846, au Palais-de-Justice à Paris, une heure de relevée. D'une Maison, sise à la Chapelle-Saint-Denis, rue de Constantine, 42 bis. Revenu actuel, 3,115 francs, susceptible d'être augmenté de 1,000 fr. en surélévant le bâtiment existant au fond de la cour. Mise à prix : 10,000 francs. S'adresser : 1^o à M^e Dyvrande, avoué poursuivant, à Paris, rue Favart, 8; 2^o à M^e Naudeau, avoué, rue N^e-des-Petits-Champs, 36; 3^o à M^e Quillet, avoué, rue des Moulins, 7. Et sur les lieux. (4107)

TERRAINS A PARIS Etude de M^e DE BÉNAZE, avoué, rue Louis-le-Grand, 7, à Paris. — Baisse de mise à prix. — Vente sur licitation entre majeurs, en l'audience des criées du Tribunal civil de première instance du département de la Seine, seant au Palais-de-Justice à Paris, local et issue de l'audience de la première chambre dudit Tribunal, une heure de relevée, le mercredi 14 février 1846, en six lots, De Terrains, dépendant de la succession de M. Jacques Laflitte, situés à Paris, près le canal Saint-Martin, entre la rue Grange-aux-Belles et ce canal, et aboutissant à la rue projetée.

Mises à prix réduites : Premier lot, d'une contenance de 1021 mètres 84 centimètres suivant le jugement du 22 août 1845, et 1030 mètres 23 centimètres d'après nouveau mesurage. 20,000 fr. Troisième lot, d'une contenance de 1116 mètres 93 centimètres suivant le même jugement, et 1544 mètres 46 centimètres nouveau mesurage. 20,000 Quatrième lot, d'une contenance de 619 mètres 24 centimètres suivant le même jugement, et 619 mètres 74 centimètres nouveau mesurage. 18,000 Cinquième lot, d'une contenance de 668 mètres 78 centimètres suivant le même jugement, et 681 mètres 54 centimètres nouveau mesurage. 20,000 Sixième lot, d'une contenance de 661 mètres 18 centimètres suivant le même jugement, et 635 mètres 92 centimètres nouveau mesurage. 25,000 Total : 121,000 fr. S'adresser, pour les renseignements : 1^o à M^e de Benaze, avoué, demeurant à Paris, rue Louis-le-Grand, 7.

7. dépositaire d'une copie du cahier des charges et d'un plan ; 2^o à M^e Martin, avoué à Paris, rue Sainte-Anne, 46 ; 3^o à M^e Aumont-Thiéville, notaire, boulevard Saint-Denis, 19 ; 4^o à M^e Jamon, notaire à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, 9 ; 5^o à M^e Pellerin, rue Lepelletier, 16. TERRAINS A VENDRE Etude de M^e DE BÉNAZE, avoué, rue Louis-le-Grand, 7. — Dans le courant des mois d'avril, de mai et de juin prochain, il sera procédé, en vertu judiciaire, à Paris, d'un grand nombre de lots de Terrains de diverses étendues (dépendant de la colonie de Maisons-Lafitte), la plupart couverts de beaux ombrages, et situés dans les différents quartiers du parc de Maisons-Lafitte. La colonie, fondée par M. Laflitte, dans sa belle propriété, doit être vendue au printemps de cette année ses derniers et ses plus grands développements; située à peu de distance de Paris, près les bornes de la Seine, touchant à la forêt de Saint-Germain, desservie par une station de chemin de fer, et baignée de par les constructions variées des jolies maisons de campagne, cette colonie présente à ceux qui l'habitent tous les genres d'agrément, et les sages règlements du fondateur en garantissant à tous la conservation pour l'avenir, l'aspect des lieux ne pouvant jamais être changé. La vente de ces terrains offre en même temps aux spéculateurs toutes les chances les plus favorables. S'adresser sur les lieux, au garde, au pavillon d'entrée. (4124)

GRANDE ET BELLE MAISON Etude de M^e LOUSTANAU, avoué, rue de Valenciennes, 11, à Paris. — Adjudication en l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine, le samedi 28 février 1846. D'une grande et belle Maison sise à Paris, rue Saint-Georges, 14, l'angle de la rue de Provence. Mise à prix : 350,000 fr. L'adjudicataire aura les plus grandes facilités pour le paiement; pourra, à sa volonté, conserver pour le temps qu'il désirera une maison de 100 à 250,000 fr. S'adresser pour les renseignements : 1^o à M^e Loustanaud, avoué poursuivant, rue Saint-Honoré, 291 ; 2^o à M^e Devin, avoué à Paris, rue Montmartre, 63 ; 3^o à M^e Piet, notaire, à Paris, rue Thibault, 5. On sera admis à visiter les lieux, de midi à quatre heures, sur une lettre de visa ou du notaire. (4131)

CHAMBRE ET ÉTUDES DE NOTAIRES. Courbevoie. IMMEUBLES Etude de M^e J. CAMARET, avoué, quai des Augustins, 11, à Paris. — Vente sur licitation en l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine, le samedi 15 février 1846, à midi, d'une maison et de 68 pièces de terre et vignes, situées dans les communes de Courbevoie et Puteaux, en 12 lots. Total des mises à prix : 8,450 fr. S'adresser pour les renseignements : 1^o à M^e Grébaud, notaire à Courbevoie, dépositaire de l'enchère et des titres de propriété ; 2^o à M^e J. Camaret, avoué poursuivant la vente, quai des Augustins, 11, à Paris ; 3^o à M^e Masson, avoué coadjuteur, demeurant à Paris, quai des Orfèvres, 18. (4128)

Encyclopédie du Droit La 17^e livraison (2^e DU SIXIÈME VOLUME) PARAÎTRA fin février.

RÉPERTOIRE RAISONNÉ DE LÉGISLATION ET DE JURISPRUDENCE EN MATIÈRE CIVILE, ADMINISTRATIVE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE. Rédigé et publié sous la direction de MM. SEBIRE et CARTERET, Avocats à la Cour Royale de Paris. L'ouvrage formera de 13 à 15 volumes grand in-8° à deux colonnes. Chaque volume est publié en trois livraisons de 15 feuilles, paraissant tous les deux mois. Prix de la livraison, 5 francs pour la France et 6 francs 50 centimes pour l'Étranger.

PATE ÉPILATOIRE PERFECTIONNÉE

de M^e DUSSEAU, rue du Coq-Saint-Honoré, 43, au premier, reconnue, après examen fait, la seule qui détruit le poil et le duvet. Cette Pâte est supérieure aux poudres, et ne laisse aucune racine. Prix : 10 fr. (Affr.-Envoi en province.)

Les ventes et achats et seront charges mutuellement de la gestion des affaires et de la direction de la fabrication; néanmoins, M. Siredey sera plus spécialement chargé de la fabrication, et M. Billebaud de la comptabilité. La signature des engagements relatifs aux affaires de la société appartiendra également tous deux sous la raison sociale: SIREDEY et BILLEBAUD. Chacun des associés ne pourra engager la société qu'autant que l'obligation sera relative à la société et inscrite sur ses registres. Si l'un des associés des engagements étrangers aux affaires de ladite société, l'autre aura le droit d'en demander la dissolution, avec dépens, dommages et intérêts contre son associé, lequel serait seul responsable, en conséquence, des engagements qu'il aurait contractés.

CONCORDATS Du sieur PILET, serrurier, rue St-Sébastien, 5 ter, le 6 février à 2 heures (N^o 5615 du gr.). Du sieur LEROY, chaudronnier, rue Laffitte, 4, le 6 février à 2 heures (N^o 5619 du gr.). Du sieur RECULES, libraire, rue des Mathurins, 21, le 5 février à 2 heures (N^o 5619 du gr.). Du sieur PETIT, marchand de vins, rue Grenelle, 3, le 5 février à 3 heures (N^o 5677 du gr.).

D'un acte sous seings privés fait triple, le 21 janvier 1846, enregistré, passé entre M. Ernest DONNAUD, négociant, demeurant rue du Petit-Repaire, 6; M. Maurice NADAL, négociant, demeurant rue du Petit-Repaire, 6; M. Eugène REVEE, négociant, demeurant à Paris, rue Petit-Repaire, 6; Il appert : Que la société en nom collectif qui existait entre les parties, sous la raison: BONNAUD, NADAL et REVEE, dont le siège était rue du Petit-Repaire, 6, place des Victoires, est et demeure dissoute d'un commun accord à dater dudit jour 21 janvier 1846. M. Bonnaud en a été nommé liquidateur. E. BONNAUD.

TRIBUNAL DE COMMERCE. DÉCLARATIONS DE FAILLITES. Jugement du Tribunal de commerce de Paris, du 30 janvier 1846, qui déclare la faillite ouverte et en fixe provisoirement l'ouverture à audit jour : De sieur et dame JEANNE, plombiers, rue des Vieux-Augustins, n. 10, nomme M. Cournaud juge-commissaire, et M. Millet, boulevard Saint-Denis, 24, syndic provisoire (N^o 5852 du gr.).

Bourse du 31 Janvier. 5 0/0 compt. 122 75 122 90 122 75 122 90 3 0/0 compt. 83 70 83 70 83 70 83 70

D'un acte sous seings privés fait triple à Paris, le 21 janvier 1846, enregistré, passé entre M. Louis-Yvonnet SIREDEY, employé, demeurant à Paris, rue de Béthune, 2 bis, ont été arrêtés les conditions d'une société en nom collectif formée entre eux pour l'exploitation d'une fabrique de ouates, située à Paris, rue Saint-Ambroise-Popincourt, 3 ter, ont le siège de la société à Paris, rue de Béthune, 2 bis. Sa durée a été fixée à six années consécutives, qui commenceront le 1^{er} février 1846. Elle existera sous la raison sociale: SIREDEY et BILLEBAUD. Les deux associés indistinctement feront

DU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, par le sieur M. Lemaire, cédant sa part dans la société à MM. Lemaire pour le temps resté encore à courir du brevet d'invention, c'est-à-dire jusqu'au 1^{er} février 1850. Son siège est établi à Paris, rue des Trois-Bornes, 26. Art. 1^{er}. La société continuera entre MM. Pelletier, Gardin et Lemaire pour le temps resté encore à courir du brevet d'invention, c'est-à-dire jusqu'au 1^{er} février 1850. Son siège est établi à Paris, rue des Trois-Bornes, 26. Art. 2. La raison sociale sera: PELLETIER, GARDIN et Comp. MM. Pelletier et Gardin auront seuls la signature sociale, et ils pourront s'en servir que pour les besoins de la société.

ASSEMBLÉES DU LUNDI 2 FEVRIER. NEUF HEURES: Schmit, tailleur, cit. — Sandon, anc. tailleur, id. — Schleisinger, id. — Durand, grainetier, id. — Blanc, tapissier, s'us. — Veuve Roupp et Jorgy, lab. de cartonages, vérif. — Altroff, ancien commissionnaire en marchandises, id. — Chausse, limonadier, conc. DIX HEURES: Leonard aîné, ancien graveur, id. — Dumont, fabricant de vernis, id. — remise à huitaine. — Brechard, anc. nourrisserie, id. — Desjardins, menuisier, id. — Achat, épateur d'huiles, id. — Gaaverand, tailleur, id. — Roth, md. de vins et grainetier, s'us. MIIX HEURES: Anc. limonadier, id. — Grippeur, entrep. de carrelage, vérif. — Bigard, md. de vins, id. — Rossignol, restaurateur, id. DEUX HEURES: Prof. fils, md. de papiers peints, id. — Lachau, entrep. de voitures, id. — Gast, ancien banquier, id. — Auvey et Villain, négociants en draperies, id. — Villet, id.

Enregistré à Paris, le Janvier 1846. IMPRIMERIE DE A. GUYOT, IMPRIMEUR DE L'ORDRE D'AVOCATS, RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, 55. Reçu un franc dix centimes. Pour légalisation de la signature A. Guyot, le maire du 2^e arrondissement.